97818 - Que doit faire le médecin chirurgien quand le patient meurt au cours de l’opération?

question

Quand le malade opéré meurt entre les mains du chirugien, qu’encourt ce dernier? Est-il tenu de procéder à un acte expiatoire?

la réponse favorite

Louange à Allah.

«quand ils (les chirurgiens) sont coupables d’une négligence ayant occasionner mort d’homme ou font peuve d’incompétence,ils sont responsables de leurs actes.Le médecin concerné doit procéder à un acte expiatoire et verser le prix du sang aux parents paternels mâles de la victime. Car un tel décès est assimilé à un homicide involontaire.Quand le chirugien est réputé expert dans son domaine et que le malade est aptes à être opéré et qu’aucune négligence n’est commise,le médecin ne risque rien, ni garantie ni accomplissement d’un acte expiatoire. » Voir *al-Mountaqa* par Cheikh Salih al-Fawzaan (3/280)